



Conseil de développement de
Caen la mer et de Caen-Métropole

Rapport d'activités De 2009 à 2013

Le Conseil de Développement, installé en novembre 2009 par la Communauté d'agglomération Caen la mer et le Syndicat Mixte Caen-Métropole, est une instance consultative, de réflexion et de proposition. Il est représentatif des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs. Il est un vecteur d'animation et un relais d'information pour les forces vives du territoire et contribue au renforcement de la concertation locale et à la participation de représentants de la société civile aux choix d'aménagement et de développement du territoire.

Il peut être saisi par les instances de Caen la mer et de Caen-Métropole ou s'autosaisir, avec leur accord, de toute question relative au développement du territoire qu'il couvre.

1 - Composition et fonctionnement

Le Conseil de Développement, présidé par Jacqueline Saint-Yves, est composé de 71 membres représentant la société civile et issus d'organismes publics, para-publics et privés, recouvrant les secteurs d'activités suivants :

- Attractivité économique, tourisme et recherche
- Environnement, habitat et cadre de vie
- Education, culture et sport
- Secteur social et familial

A cela s'ajoute le secteur associatif et des personnalités qualifiées.

Les membres du Conseil de développement

Attractivité économique, tourisme et recherche

		<i>organisme</i>	<i>représentant</i>
1		Chambre de Commerce et d'Industrie	Gérard DELAUNAY
2	3 représentants des Chambres consulaires	Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Jean-Marie BERNARD
3		Chambre d'Agriculture du Calvados	Marc VAN DOORNE
4	1 représentant d'entreprises publiques et parapubliques	La Poste	Didier ROSSI
5	2 représentants de grandes entreprises industrielles	Renault Trucks	Amaury D'ANSELME
6		Agrial	Michel MARIETTE
7	1 représentant d'une PME	Legallais Bouchard SAS	Christophe REGNIER
8	1 représentant de la moyenne et grande distribution	Ségécé	Jérôme TALLOTTE
9	1 représentant du commerce de proximité	Les Vitrites de Caen	Eric LANGLAIS
10	1 représentant de la filière logistique	Brittany Ferries	Gilles BIDAMANT
11	1 représentant de la filière nautique	V1 D2	Marc LEFEBVRE
12	1 représentant du pôle de compétitivité TES	NXP	Stéphane BOUYEURE
13	1 représentant de l'économie sociale et solidaire	COORACE Basse-Normandie	Jacqueline SAINT-YVES
14	2 représentants de syndicats de salariés	CFDT	Philippe LECLERC
15		CGT	Gilles PRUNIER
16	1 représentant des syndicats patronaux	CGPME	Gérald MAINFRAY
17	1 représentant des milieux du tourisme	Office de Tourisme de Caen	Frédérique GERVAIS
18	2 représentants d'un centre de recherche	GANIL	Antoine KAHWATI
19		Orange Labs	Sophie LE BRICQUIR
20	1 représentant des milieux de la recherche appliquée	Association ARCHADE	Khaled MEFLAH

Environnement, habitat et cadre de vie

		<i>organisme</i>	<i>représentant</i>
1	1 représentant des associations de protection de l'environnement	GRAPE	Brahim BOUFROU
2	1 représentant dans le domaine de l'éco-construction	ARPE Basse Normandie	Sébastien DESLOQUES
3	1 représentant dans le domaine des énergies renouvelables	Biomasse Normandie	Jacques GARNIER
4	2 représentants des entreprises de transport public	SNCF	Eric VIAUD
5		Keolis Normandie	Christian BOUYER
6	1 représentant des associations prônant les déplacements doux et les modes de transports alternatifs	Association Déraillieurs	Isabelle CLAUDE
7	1 représentant d'un organisme de gestion de l'eau, des déchets et de production d'énergie	VEOLIA Eau	Jean-Michel BODENES
8	1 représentant des milieux de l'immobilier	SEDELKA	Malek REZGUI
9	1 représentant des bailleurs sociaux	Calvados Habitat	Christophe BUREAU
10	1 représentant d'un organisme de logement social (hors bailleurs)	L'Aiscal	Jean-Pierre PORTIER
11	1 représentant des milieux fonciers	SAFER	Stéphane HAMON

Education, culture et sport

		<i>organisme</i>	<i>représentant</i>
1	1 représentant de l'Université	Université de Caen	Pierre SINEUX
2	1 représentant d'une école de commerce	Ecole de Management de Normandie	Sabrina JACQUELINE
3	1 représentant d'une école d'ingénieurs	ENSI	Dominique GOUTTE
4	1 représentant de la formation continue	AFFA	Cyril BARRANCO
5	1 représentant de l'enseignement général et professionnel	CFA-BTP Caen "Jean Hochet"	Denis COSTARD
6	2 représentants des associations de parents	PEEP	Christian DECOURTY
7		FCPE	Didier MOTHELAY
8	2 représentants des milieux artistiques	SYNDEAC	Jean LAMBERT-WILD
9		SYNAVI	Romuald DUVAL
10	1 représentant des milieux des musées	Mémorial de Caen	Stéphane GRIMALDI
11	1 représentant des milieux de l'animation socio-culturelle	AE14	Gulderen CELIK
12	2 représentants des milieux sportifs	Conquérant Badminton Club de Caen	Pascal VENENDY
13		Entente nautique caennaise	Philippe THIEUW

Secteur social et familial

		<i>organisme</i>	<i>représentant</i>
1	2 représentants d'organismes œuvrant pour l'emploi	MEFAC	Claude BRIARD
2		Pôle Emploi - Direction régionale	Anne-Marie CAILLET
3	1 représentant d'un équipement hospitalier	Centre François Baclesse	Khaled MEFLAH
4	1 représentant des médecins libéraux	Médecin généraliste	Jean-Jacques SIBIREFF
5	1 représentant d'un organisme de prestations familiales	CAF	Jean-Maxime LEONARD
6	1 représentant des associations familiales	UDAF	Rémi GUILLEUX
7	1 représentant de l'aide à domicile	ADMR	Martine LECHARPENTIER
8	1 représentant des associations œuvrant en faveur des handicapés	A.P.A.E.I. Les Papillons Blancs	Patrick MAINCENT
9	1 représentant d'une association caritative	Les restos du Cœur	Martine PREVOST
10	1 représentant des consommateurs	ADEIC 14	Jeanine DUBOIS

Secteur associatif

		<i>organisme</i>	<i>représentant</i>
1	CA Caen la mer	AAPPMA UNION GAULE ET GARDON CAENNAIS	Roger POTARD
2		PASSADO 14	Patrick GENVRESSE
3		Association Defi Elan	Daniel HEBERT
4		Société des Amis du musée des Beaux-Arts	Christian FERRE
5		Centre d'Information de la Jeunesse	Mustapha EL ATTAR
6	SM Caen-Métropole	Association Mémoire de fer	Benjamin PEREZ
7		LAMIDO	Michel ANGER
8		Association loisirs jeunesse Entre Thue et Mue	Sarah IUNG
9		Club de voile - Langrune sur mer	Daniel OUTIN
10		Entente Sportive de Troarn	Françoise CAPDEVILLE

Personnalités qualifiées

prénom/nom

1	Président du festival Viva voce, Directeur général du magasin Printemps	Laurent CHEMLA
2	Café de l'emploi Bas-Normands, Directeur	Gérard VAN CAENEGEM
3	Association Polyfolia	Jacques VANHERLE
4	Géographe	Anne-Marie FIXOT
5	Ecrivain	Tierno MONENEMBO
6	Ancien directeur NXP	Henri-Alain RAULT
7	Association ECU	Jean-Louis ESTIVAL

L'assemblée plénière

Le Conseil de développement se réunit en assemblée plénière pour approuver les avis préparés par les groupes de travail et le Comité de pilotage.

En **2010**, il s'est réuni en Assemblée plénière à **4 reprises** : le 12 février, le 29 avril, le 10 juin et le 27 octobre.

En **2011**, il s'est réuni à **5 reprises** : le 21 janvier, le 12 avril, le 12 octobre, les 21 et 29 novembre.

En **2012**, il s'est réuni à **5 reprises**: le 8 février, le 28 février, le 5 mars, le 27 septembre et le 4 décembre.

En **2013**, il s'est réuni à **4 reprises**: le 9 avril (la plénière initialement prévue le 12 mars avait été annulée en raison des intempéries), le 15 mai, le 18 juin et le 3 décembre.

L'élargissement au 1^{er} janvier 2013 de la Communauté d'agglomération à 35 communes (fruit de la fusion avec l'ex-Communauté de communes des Rives de l'Odon et du rattachement des communes d'Ouistreham, Colleville-Montgomery et Saint-André-sur-Orne) a donné lieu à la création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Le nouveau schéma de coopération intercommunale a aussi impacté Caen Métropole. Dès lors, toutes les instances ont dû être réinstallées, dont le Conseil de développement.

Le Conseil communautaire de Caen la mer et le Comité Syndical de Caen-Métropole ont décidé de confirmer la composition du Conseil de développement par délibérations respectives en date du 11 janvier 2013 et en date du 1^{er} février 2013. Le Conseil de développement a été réinstallé lors de son assemblée plénière du 9 avril 2013. Ses membres ont procédé à la désignation du Président et des membres du comité de pilotage.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé de six membres :

- Mesdames Jacqueline Saint-Yves, Jeanine Dubois et Anne-Marie Fixot
- Messieurs Sébastien Desloques, Jean-Louis Estival, Gérard Van Caenegem remplacé par Christophe Régnier

En **2010**, il s'est réuni **3 fois** : le 17 mai, le 23 juin et le 10 septembre 2010.

En **2011**, le Comité de pilotage s'est réuni **4 fois** : le 21 janvier, le 1^{er} avril, le 4 octobre et le 2 décembre.

En **2012**, le Comité de pilotage s'est réuni **une fois** : le 4 septembre.

En **2013**, le Comité de pilotage s'est réuni **8 fois** : le 28 mars, le 9 avril, le 27 juin, le 2 juillet, le 4 septembre, le 21 octobre, le 19 novembre et le 16 décembre.

2 - Activités et travaux

Elaboration du Règlement Intérieur – Janvier 2010

Le Conseil de Développement a été installé et s'est réuni pour la première fois le 27 novembre 2009.

Lors de cette réunion d'installation, il a été décidé de créer un Groupe de travail en charge d'élaborer un projet de Règlement intérieur.

Le groupe de travail, animé par Jacqueline Saint Yves et composé de 7 membres du Conseil de développement et de 4 élus, s'est réuni à deux reprises : les 15 janvier et 27 janvier 2010.

Ce dernier a été présenté au Conseil de Développement lors de son Assemblée plénière le 12 février 2010 et a reçu un avis favorable. Le projet de Règlement Intérieur a été approuvé par délibérations concordantes du Comité Syndical de Caen-Métropole le 6 avril 2010 et du Conseil communautaire de Caen la mer le 26 mars 2010.

Suite à l'adoption du Règlement Intérieur, l'Assemblée plénière du Conseil de Développement s'est réunie le 29 avril 2010 afin d'élire son Président. Jacqueline Saint Yves, Présidente du COORACE Basse-Normandie, a été élue Présidente du Conseil de Développement. Un comité de pilotage a également été mis en place.

Avis sur le projet d'agglomération de Caen la mer – Juin 2010

Par courrier du 27 janvier 2010, Caen la mer a saisi le Conseil de Développement pour avis sur le projet d'agglomération, approuvé par les élus communautaires le 19 juin 2009. Une présentation en a été faite lors de la réunion plénière du 12 février 2010.

Un groupe de travail composé d'une vingtaine de membres s'est réuni le 7 avril, le 27 avril, le 11 mai et le 18 mai 2010 afin d'élaborer un projet d'avis. Ce projet a été approuvé par l'Assemblée plénière du Conseil de Développement le 10 juin 2010 puis transmis à la Communauté d'agglomération.

L'avis s'articule autour des trois piliers du projet d'agglomération (solidarité, ambition et éco-responsabilité) et repose sur les 13 propositions suivantes, qui ont dans leur très grande majorité été intégrées dans le projet d'agglomération, approuvé par le Conseil communautaire de Caen la mer dans sa version définitive le 1^{er} octobre 2010.

- 1/ Mettre en place avec les acteurs eux-mêmes les conditions requises pour bénéficier d'un soutien de la Communauté d'agglomération / Concentrer les financements pour une plus grande efficacité / Mettre en synergie les diverses sources d'information
- 2/ Cesser le développement de nouvelles zones commerciales à la périphérie de Caen (décision politique d'aménagement du territoire).
- 3/ Rattachement de l'insertion par l'activité économique au développement économique et non à la politique de la ville
- 4/ Introduction systématique des clauses sociales et environnementales dans la commande publique
- 5/ Elargir les compétences de Caen la mer pour mettre en place une véritable politique culturelle d'agglomération
- 6/ Favoriser les campagnes de sensibilisation en matière de développement durable
- 7/ Adopter et mettre en œuvre rapidement un agenda 21 complémentaire du plan climat énergie engagé par Caen Métropole
- 8/ Définir de façon consensuelle des indicateurs de résultat et des moyens de contrôle volontaires de chaque action entreprise par la Communauté d'agglomération
- 9/ Accompagner la politique de soutien à la construction de logements neufs d'une véritable incitation à la rénovation de l'habitat ancien
- 10/ Mettre en place, dans les espaces verts existants et dans les parcs périurbains en projet, des indicateurs de biodiversité

11/ Veiller à la qualité de l'eau et à l'efficacité des stations d'épuration au regard du traitement de nouvelles substances nocives

12/ Travailler avec les communes pour proposer des animations et actions de sensibilisation / Organiser une manifestation annuelle ou biannuelle ludique sur le thème de l'éco-responsabilité / Mettre en place des projets pédagogiques sur l'éco-responsabilité

13/ Favoriser le développement du covoiturage et de l'auto-partage par des actions concrètes / Promouvoir plus fortement les plans de déplacement d'entreprises et d'administration / Utiliser le canal de Caen à la mer comme moyen de transport / Définir des critères de qualité des transports collectifs

Contribution et avis sur le SCoT Caen-Métropole – 2010 et 2011

Contribution sur le Document d'Orientation Générale (DOG) du SCoT Caen-Métropole – octobre 2010

Le Conseil de Développement a également été invité aux réunions de présentation aux Personnes Publiques Associées (PPA) du PADD du SCoT de Caen-Métropole, le 30 novembre 2009 et à celle du DOG et de l'Evaluation Environnementale du 10 septembre 2010.

Par courrier en date du 23 juillet 2010, le Syndicat a sollicité le Conseil de Développement afin d'apporter une première contribution sur le DOG du SCoT et de formuler des premières observations. Un groupe de travail composé d'une vingtaine de membres a été mis en place et s'est réuni les 6, 13, 20 et 21 octobre 2010 afin d'élaborer un projet de contribution. Ce projet a été validé en Assemblée plénière le 27 octobre puis transmis au Syndicat début novembre.

Avis sur le projet de SCoT Caen-Métropole arrêté – janvier 2011

Le 13 janvier 2011, le Syndicat Mixte Caen-Métropole a saisi le Conseil de développement afin d'émettre un avis sur le projet de SCoT arrêté.

Un groupe de travail a été constitué. Il s'est réuni à 5 reprises afin d'élaborer et de proposer un projet d'avis en Assemblée plénière du 12 avril 2011. Après avoir intégré quelques demandes d'amendements présentées en séance, l'avis proposé a été adopté à l'unanimité.

L'avis comporte deux grandes parties :

- les chapitres 1 et 2 analysent le projet de SCoT de Caen-Métropole avec des appréciations plutôt généralistes ;
- les chapitres 3 et 4 détaillent davantage les remarques et propositions du Conseil de Développement.

Les membres du Conseil de Développement ont très vivement apprécié le travail réalisé par le Syndicat Mixte Caen-Métropole. Ils ont tenu à rappeler la **transversalité nécessaire** entre les différentes politiques pour élaborer un projet de territoire cohérent. Le travail commence maintenant avec une **nouvelle gouvernance à mettre en place**. L'élaboration du SCoT a permis pendant plusieurs années de rassembler de nombreux acteurs et a fait l'objet d'échanges fructueux sur l'avenir du territoire de Caen-Métropole. Cette dynamique doit se poursuivre au service de l'intérêt général et de la mise en valeur des nombreux atouts du territoire.

Le Conseil de Développement s'est fortement mobilisé et a tenu à remercier le Syndicat Mixte Caen-Métropole de l'avoir aidé dans sa réflexion. Il souhaite poursuivre ses travaux sur le sujet et contribuer au dispositif de concertation qui sera mis en place pour l'évaluation du document. Conscient que la collectivité seule ne peut pas tout régler, le Conseil de Développement considère qu'il peut être un **relais utile pour l'implication des acteurs du territoire**.

Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) – juin 2011

Le 9 juin 2011, le Président de la Communauté d'agglomération Caen la mer a saisi le Conseil de développement pour avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, présenté par le Préfet du Calvados le 30 mai 2011. Afin de préparer son avis, le Conseil de développement s'est réuni à plusieurs reprises, en Comité de pilotage ou en Assemblée plénière.

Le Conseil de développement a adopté un avis, à l'unanimité, le 12 octobre 2011. Cet avis fait suite à un important travail d'analyse et d'échanges, avec les élus locaux et les organisations représentées dans les instances du Conseil de développement.

Le Conseil de développement a émis un avis nuancé sur la proposition du Préfet de regrouper la Communauté de communes des Rives de l'Odon, les communes de Ouistreham, Colleville-Montgomery et Saint-André sur Orne et la Communauté d'agglomération Caen la Mer. Il juge que ce projet n'est pas suffisamment ambitieux dans la mesure où il ne permettra pas de répondre aux enjeux en termes d'attractivité et de compétitivité de l'agglomération à l'échelle inter-régionale, nationale et européenne. Il regrette enfin que ce projet ne comporte pas de réelles avancées en faveur d'une solidarité territoriale plus forte entre les communes et les habitants d'un même territoire : la grande agglomération caennaise.

Modification du règlement Intérieur – octobre 2011

Le Conseil de développement a élaboré, au cours des premiers mois après son installation, un projet de Règlement Intérieur approuvé par le Conseil communautaire de Caen la Mer du 26 mars 2010 et le Comité syndical de Caen-Métropole du 6 avril 2010.

L'article 10 du règlement intérieur mentionne que ce dernier peut être éventuellement modifié en tant que de besoin à la demande du Conseil de développement ou à la demande de chacune des deux instances de la Communauté d'agglomération de Caen la Mer et du Syndicat Mixte Caen-Métropole. Partant du constat qu'il est difficile de tenir les réunions faute de quorum atteint, il est apparu nécessaire d'apporter des modifications au règlement intérieur.

Le Conseil de développement a émis un avis favorable sur le projet de modification du règlement intérieur le 12 octobre 2011. Ce projet a été transmis aux Présidents de la Communauté d'agglomération Caen la Mer et du Syndicat mixte Caen-Métropole afin de le soumettre à leurs instances. Il a été adopté par le Conseil communautaire de Caen la Mer le 2 décembre 2011 et le Comité syndical de Caen-Métropole le 22 décembre 2011.

Contribution au débat public sur le projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) – novembre 2011

Les membres du Conseil de développement ont décidé en Assemblée plénière du 12 octobre 2011 de travailler sur une contribution au débat public sur la Ligne Nouvelle Paris-Normandie et de rédiger un cahier d'acteurs. Le projet de cahier d'acteurs a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée plénière du 29 novembre.

Résumé du cahier d'acteurs du Conseil de développement :



« La LNPN, un projet stratégique pour le développement de la grande agglomération caennaise »

Pour le Conseil de développement, le projet de LNPN présente une réelle opportunité pour le développement, l'attractivité et le rayonnement métropolitain de la grande agglomération caennaise, et de l'ensemble de la Basse-Normandie. Il apporte aussi une réponse aux défis environnementaux, en offrant enfin une vraie alternative à l'utilisation de la voiture pour les trajets Caen-Paris et en permettant de développer le fret ferroviaire depuis les ports normands.

Cette contribution est téléchargeable sur le site de la Commission particulière du débat public Ligne Nouvelle Paris-Normandie : www.debatpublic-lnpn.org.

Agenda 21 de Caen la mer - 2012

Le Conseil de développement a été associé en 2012, à l'élaboration de l'Agenda 21 de Caen la mer, notamment à l'élaboration du diagnostic territorial. Les membres du Conseil de développement ont été invités à participer aux réunions et aux différents ateliers thématiques.

Réflexion sur l'inter-territorialité – septembre 2012

Par courrier en date du 17 septembre 2012, la Présidente du Conseil de développement a écrit au Président de Caen la mer et de Caen-Métropole pour proposer que le Conseil de développement mène une réflexion sur l'inter-territorialité.

L'objectif est d'organiser en 2013, dans un premier temps, une conférence avec un intervenant extérieur puis des ateliers thématiques.

Cette proposition a été présentée au Bureau de Caen la mer et de Caen-Métropole. Les élus se sont montrés intéressés et ont donné un avis favorable au lancement de cette démarche.

Présentations en Assemblée plénière en 2012 :

- Présentation du projet de schéma directeur de voies cyclables de Caen-Métropole par Thomas BOUREAU de l'Aucame
- Présentation de l'état d'avancement de l'élaboration de l'Agenda 21 de Caen la mer par Alain Gruénais, vice-président délégué à l'environnement et au développement durable
- Présentation des enjeux autour de l'Axe Seine par Patrice Duny, Directeur de l'Aucame

Projet de deux lignes de tramway sur fer de l'agglomération - mars-mai 2013

Par courrier en date du 11 mars 2013, le Président de Viacités a fait part au Président de Caen la mer de son souhait de recueillir l'avis du Conseil de développement dans le cadre de la concertation organisée sur le projet de tramway sur fer de l'agglomération. Le Président de la Communauté d'agglomération Caen la mer a donc saisi le Conseil de développement de Caen la mer et Caen-Métropole par courrier du 11 avril 2013 afin de remettre un avis sur le projet du futur transport en commun en site propre qui comportera deux lignes de tramway sur fer.

Le Président de Viacités était venu présenter au Conseil de développement, lors d'une Assemblée plénière le 20 novembre 2011, le projet global de mobilité durable de l'agglomération pour les 20 à 30 prochaines années. Adopté le 14 décembre 2011, confirmant les investissements dans toutes les solutions alternatives à la voiture (covoiturage, vélo, plans de mobilité...), le projet global de mobilité prévoyait aussi le remplacement d'ici 2018 de l'actuel TVR par un tram fer et la construction d'une ligne 2. Le 11 décembre 2012, mettant en avant les critères de fiabilité, de capacité, de performance et le réalisme financier du projet, les élus de Viacités ont voté à l'unanimité pour un tram fer équipant également la ligne 2.

La demande d'avis du Conseil de développements'inscrit dans le cadre d'une enquête publique qui s'est déroulée en avril, mai et juin 2013. La concertation portait sur le projet global « transformation de la ligne 1 de TVR en tramway fer et réalisation de la ligne 2 en tramway fer ». Elle vise le plus large public possible – usagers, riverains, habitants, associations et acteurs socio-économiques, élus, et plus généralement toute personne intéressée. Elle avait pour objectifs de :

- **Présenter** au public les enjeux et les objectifs du projet de lignes 1 & 2 en tramway sur fer.
- **Inform**er le public du contenu du projet, notamment du tracé de référence et de ses variantes, de la position des stations, du calendrier envisagé et du déroulement prévisionnel des travaux.
- **Permettre de s'exprimer**, les personnes présentes pourront poser des questions et Viacités apportera des réponses
- **Recueillir** l'avis, les observations et les suggestions des citoyens.

Le Président de Viacités est venu présenter le projet aux membres du Conseil de développement lors de l'assemblée plénière du 15 mai 2013. Suite à cette présentation, le Conseil de développement s'est réuni en groupe de travail le 27 mai 2013.

Le Conseil de développement indique dans son avis que globalement, il ne peut être que très favorable à ce projet (Cf. Contribution en annexe).

Néanmoins, au regard du délai particulièrement contraint imposé par le calendrier de concertation pour la préparation de son avis, le Conseil de développement a souhaité attirer l'attention de la Communauté d'agglomération et de Viacités sur la nécessaire modestie de cet avis et sur la difficulté à formuler des observations plus approfondies.

Auditions et organisation d'une Conférence « L'attractivité du territoire caennais : Quels enjeux? Quels leviers? » - Mai-septembre 2013

Rappel du contexte général :

Fin 2012, le Conseil de développement de Caen la mer et Caen-Métropole a souhaité engager une réflexion sur l'interterritorialité et la dimension métropolitaine de l'agglomération caennaise.

Par "interterritorialité", il est entendu l'interdépendance ou les inter-relations entre territoires de différentes échelles. Les membres de Conseil de développement souhaitaient en effet investiguer les questions suivantes : **quelles sont les forces et les faiblesses du territoire? Qu'est-ce qui "fait métropole"? Quelles sont les fonctions d'un territoire à conforter pour qu'il progresse, se renforce, soit attractif?**

Le Conseil de développement a souhaité engager une démarche ouverte, associant élus, chercheurs et membres de la société civile. Il a également souhaité que sa contribution sur ce sujet soit la plus utile possible aux élus de Caen la mer et de Caen-Métropole. Il s'agissait donc d'avoir une approche concrète du sujet et de connecter cette démarche aux préoccupations et réflexions en cours dans les deux instances de Caen la mer et de Caen-Métropole.

Méthodologie :

Au préalable, et à des fins exploratoires, il a été décidé d'**auditionner des acteurs identifiés comme des personnes-ressources dans les domaines de la recherche et de l'innovation, du développement économique, du tourisme, de la culture, des transports et de l'aménagement du territoire** afin d'interroger le regard qu'ils portent sur le territoire et d'échanger avec eux sur les questions posées.

Lors d'une première étape, le Conseil de développement souhaitait partager plus largement les réflexions engagées et les questions identifiées, en organisant une conférence.

Auditions d'acteurs :

Les membres du Conseil de développement ont mené, **de juin à septembre 2013, des entretiens exploratoires** avec pour objectif de « défricher » le sujet.

Une **synthèse a été réalisée à partir de ces entretiens** (*Cf. Synthèse en annexe*): elle est fondée sur la récurrence des propos et ne se veut pas une synthèse exhaustive ni représentative de ce qu'est le territoire caennais. Il s'agit plutôt de partager une vision "impressionniste" du territoire, au sens de ce qui laisse une empreinte, qui marque, à partir de l'expérience et de l'expertise de chacun. Plusieurs dimensions restent encore évidemment à explorer. Il s'agit ici de commencer à identifier les enjeux et les questionnements liés à la question de l'attractivité d'un territoire.

Au cours des entretiens menés, **la question de l'attractivité s'est assez vite imposée comme la question centrale** : à la fois parce qu'il y a des fonctions indispensables à conforter pour le développement du territoire caennais, capitale régionale, et parce que des synergies fructueuses doivent sans doute s'opérer pour accroître les effets d'entraînement sur le territoire. Le Conseil de développement a ainsi naturellement souhaité placer cet enjeu de l'attractivité au cœur des échanges lors de la conférence.

Acteurs auditionnés :

- Amauryd' Anselme, Renault Trucks : mardi 4 juin
- Dominique Goutte, ENSI Caen : mardi 4 juin
- Christian Ferré et Frédérique Gervais, Office de tourisme de Caen : mercredi 12 juin
- Stéphane Grimaldi, Mémorial de Caen : lundi 10 juin
- Jean-Michel SEVIN, Port Normands Associés : jeudi 13 juin
- Olivier Jacob, secrétaire général de la Préfecture : jeudi 13 juin
- Franck Murray, directeur d'IPDIA : jeudi 29 août

Questionnaires collectés via les membres du Conseil de développement :

- Christophe Bureau, directeur général de Calvados Habitat
- Jean-Louis Estival, association ECU (Environnement, cadre de vie, urbanisme)
- F. Bisson, collectif Bazarnaom
- Denis Costard, BTP CFA Calvados
- Gérald Mainfray, CGPME

Conférence « L'attractivité du territoire caennais : Quels enjeux? Quels leviers? », le 12 septembre 2013 :

Cette conférence (Cf. Programme en annexe) s'est déroulée le **12 septembre 2013** à l'auditorium du Musée des Beaux-Arts de Caen avec la participation de **Laurent DAVEZIES, professeur au CNAM** (Conservatoire National des Arts et Métiers), titulaire de la Chaire « Economie et Développement des Territoires ».

Environ 900 invitations ont été envoyées par courrier aux membres du Conseil de développement, aux élus de Caen la mer et de Caen-Métropole et aux partenaires et autres élus.

Une Conférence de presse a été organisée pour annoncer la Conférence. Un article est paru dans Ouest France. Une interview de la Présidente, Jacqueline Saint Yves, a été diffusée dans une radio locale.

Cette Conférence, qui a réuni **140 personnes**, se voulait **un espace d'échanges et d'approfondissement des questionnements issus des auditions**. Elle avait pour objectif de **cerner les forces et les faiblesses du territoire, de définir les fonctions métropolitaines qu'il serait utile de développer ou de renforcer, afin d'en amplifier l'attractivité et le rayonnement**. Elle devait permettre de prioriser les enjeux et d'identifier les actions concrètes à mener pour poursuivre et approfondir le travail engagé.



Le Conseil de développement a souhaité poursuivre la réflexion engagée, en l'approfondissant sur deux pistes :

- Piste de travail n°1 : Améliorer le fonctionnement du Conseil de développement et sa contribution
- Piste de travail n°2 : Travailler sur le décalage entre ce qui est perçu et ce qui existe

Evaluation des travaux et du fonctionnement du Conseil de développement – Décembre 2013

Lors de l'Assemblée plénière du 3 décembre 2013, il a été proposé que le Conseil de développement puisse évaluer son fonctionnement dans l'objectif d'en faire part à la fois aux élus de la mandature actuelle et de la prochaine, et à toutes fins utiles pour les membres d'un nouveau Conseil de développement. De manière constructive et objective, il s'agit de questionner son rôle, la mobilisation de ses membres, son fonctionnement, les aspects logistiques...

Un questionnaire a été adressé à l'ensemble du Conseil de développement fin décembre 2013 afin de recueillir leurs avis sur le fonctionnement du Conseil de développement (*Cf. Questionnaire en annexe*).

Présentations en Assemblée plénière en 2013 :

Le Conseil de développement est également un lieu d'échange et un relais d'information. A ce titre, des experts et des représentants de différents organismes sont venus présenter leurs réflexions, leurs démarches ou actions dans le champ de l'aménagement du territoire à l'occasion d'Assemblées plénières :

- Présentation des Jeux Equestres Mondiaux 2014 par Mme Dobrina Perrody, Directrice Déléguée du GIP et M. Luc Avril, Directeur de la jeunesse et des sports au Conseil régional de Basse-Normandie.
- Présentation du *Référentiel prospectif des territoires Bas-normand* par Patrice ROUX-CAILLEBOT, Chef de mission DREAL Basse-Normandie
- Présentation de la future programmation européenne 2014-2020 et enjeux pour le territoire par Josette Travert, membre du Bureau de Caen la mer, déléguée aux politiques et programmes européens et par Patrice Duny, Directeur de l'Aucame

3-Participation à des réunions extérieures

Le Conseil de Développement est invité à participer à différentes réunions et comités de pilotage. Depuis son installation en 2009, il a participé à différents travaux initiés par Caen la mer et Caen-Métropole.

A ce titre, il est membre du :

- Comité de pilotage « Plan Climat Energie » de Caen-Métropole
- Comité de pilotage « schéma directeur des voies cyclables » de Caen-métropole
- Comité de pilotage Agenda 21 de Caen la mer
- Conférences du commerce de Caen-Métropole
- ...

Il a également participé, à l'automne 2010, à un travail sur le marketing territorial engagé par Caen la mer et son agence de développement économique Synergia. Il a également été invité à participer au Colloque thématique de la Vallée de la Seine organisée à Caen le 13 décembre 2013.